

2016-2334  
2016-05-18

**PRO<sup>®</sup>**  
**POUDRE INSECTICIDE PROFESSIONNELLE II PROGREEN**

À poudrer ou à pulvériser à l'intérieur ou à l'extérieur.

POUDRE INSECTICIDE EFFICACE ET DURABLE QUI FACILITE LA LUTTE CONTRE LES LIMACES, LES PERCE-OREILLES, LE CLOPORTE COMMUN, LES BLATTES, LES FOURMIS, LES PUCES, LE LÉPISME ARGENTÉ, LA PUNAISE DES LITS, LES ARAIGNÉES, LES GUÊPES, LES INSECTES DES GRAINS ET D'AUTRES INSECTES RAMPANTS.

À UTILISER DANS LES USINES DE TRANSFORMATION DES ALIMENTS, LES RESTAURANTS, LES HÔPITAUX, LES BUREAUX, LES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ET LES AUTRES LIEUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS. NE CONTIENT QUE DE LA TERRE DE DIATOMÉES ET DES ATTRACTIFS DE QUALITÉ ALIMENTAIRE.

**COMMERCIAL**

GARANTIE : Dioxyde de silicium 90 %  
(sous forme de terre de diatomées à 100 %)

N° D'HOMOLOGATION 29844 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 1 kg – 100 kg

PREMIER TECH BRIGHTON LTD.  
1, avenue Premier  
Rivière-du-Loup, QC G5R 6C1  
1-844-475-1262

Ce produit profite des avantages des dépôts minéraux de diatomées qui se sont révélés utiles pour réduire les populations d'insectes rampants dans et autour des habitations. Le procédé de fabrication breveté de ce produit combine deux additifs de qualité alimentaire, dont l'un attire les insectes tandis que l'autre est un ingrédient digestif. Par son action abrasive interne et externe, cette formulation tue habituellement les insectes rampants en moins de 48 heures. Lorsqu'on en suit le mode d'emploi, cette poudre fine est inodore, ne décolore pas et n'est pas nuisible pour les animaux, les poissons, la volaille ni les aliments. Ce produit est efficace tant qu'il est présent et peut être utilisé à l'intérieur ou à l'extérieur.

**DOSE D'EMPLOI :** En poudrage – Recouvrir légèrement les endroits visés en employant 50 g pour 10 m<sup>2</sup>. En pulvérisation – Vaporiser jusqu'à ce que la surface soit humide, en employant 75 g dans 1 L d'eau pour 10 m<sup>2</sup>.

**MODE D'EMPLOI :**

**À l'extérieur :** Pour les meilleurs résultats, utiliser là où les fortes pluies et les grands vents ne peuvent pas avoir d'effet sur le poudrage. Contre les limaces, les perce-oreilles, le cloporte commun, les coléoptères, les guêpes, les araignées, les fourmis, les grillons, les chenilles, les millipèdes et les centipèdes, recouvrir légèrement les endroits où ces insectes se cachent, comme autour des fondations de bâtiments, des rebords de fenêtres, des seuils de portes, des terrasses et des porches, le long des pistes de fourmis, autour des jardins et sous les haies, les arbustes et les arbres. Contre les limaces, il est conseillé de faire une pulvérisation. Ne pas utiliser sur les cultures vivrières.

**À l'intérieur :** Contre les blattes, les fourmis, la punaise des lits, le lépisme argenté, les perce-oreilles, les grillons, les millipèdes, les centipèdes, les araignées et les insectes des grains, recouvrir légèrement les endroits où ces insectes se cachent, comme dans les fentes et les crevasses, derrière et sous les appareils ménagers, les armoires, les éviers et les poubelles, autour des ouvertures pour tuyaux et drains et dans les greniers et les sous-sols.

**Puces :** Bien poudrer les endroits où dorment les animaux familiers ainsi que les fentes et les crevasses avoisinantes. Répéter le traitement au besoin.

**Punaises des lits :** Démontez les lits et poudrez les châlits, les joints, les matelas, les touffes, les coutures, les planchers et les plinthes.

**PRÉCAUTIONS :** GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhalier les poussières. Ne pas vaporiser dans l'espace. Éviter le contact avec les yeux. Se laver les mains après l'emploi. Dans le cas des usines de transformation des aliments, ne traiter que pendant les heures d'inactivité. Couvrir ou ranger le matériel de transformation des aliments, le matériel d'emballage et les ustensiles avant le traitement. Laver les surfaces pouvant entrer en contact avec les aliments et les rincer avec de l'eau potable avant de les réutiliser. Éviter d'inhaler la poudre. Ne pas projeter dans l'air ambiant. Éviter le contact avec les yeux. Porter un masque contre les poussières homologué par le NIOSH ou la MSHA lors de la manipulation. Si on utilise une

poudreuse pneumatique, porter un respirateur à adduction d'air à pression positive, sur demande ou autre, homologué par le NIOSH lors du mélange, du chargement et du traitement. Le personnel non protégé ne doit pas entrer dans la zone lors du traitement ni, par la suite, lors du nettoyage.

**PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Traiter selon les symptômes.

**ÉLIMINATION** : Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR** : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.